



AMAP Solidaire - Association Loi 1901
[Adresse à compléter] - Email: auxptitspois@gmail.com

CONTRAT D'ADHÉSION AMAP

INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT

Nom complet :	Ludovic BATAILLE
Email :	nala@dot.gov
Téléphone :	06 12 13 14 15
N° d'abonnement :	SUB-2025-001

DÉTAILS DE L'ABONNEMENT

Type d'abonnement :	Abonnement Annuel
Taille du panier :	Petit panier (2-4 kg)
Tarification :	Tarif normal (100%)
Période :	Du 14/12/2025 au 14/12/2026
Point de retrait :	Salle des Fêtes - 12 Place du Marché, 75001 Paris
Horaires :	Mercredi 18h15 - 19h15

 Montant total de l'abonnement : 888.00 €

Préambule

Le présent contrat est conclu entre l'association "Aux P'tits Pois" (ci-après "l'AMAP") et Ludovic BATAILLE (ci-après "l'adhérent"), dans le cadre d'un partenariat solidaire entre producteurs locaux et consommateurs pour une agriculture biologique et de proximité.

L'AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, dont l'objectif est de créer un lien direct entre des producteurs locaux engagés dans une agriculture biologique et des consommateurs souhaitant soutenir ce mode de production.

Article 1 - Objet du contrat

L'adhérent s'engage à acheter à l'AMAP une part de la production agricole des producteurs partenaires, sous forme de paniers hebdomadaires de légumes biologiques et de saison.

L'AMAP s'engage à fournir chaque semaine un panier de légumes frais, cultivés selon les principes de l'agriculture biologique, dans le respect des saisons et de l'environnement.

Article 2 - Engagement et durée

Le présent contrat prend effet le **14/12/2025** et se termine le **14/12/2026**.

Il s'agit d'un abonnement annuel couvrant l'année civile complète, permettant de soutenir les producteurs sur l'ensemble du cycle de production.

Article 3 - Composition du panier

L'adhérent recevra chaque semaine un panier de type **Petit panier (2-4 kg)** contenant :

- Entre 2 et 4 kg de légumes de saison
- 4 à 6 variétés de légumes différents
- Composition pour 1 à 2 personnes

La composition exacte du panier varie selon les saisons et la production des maraîchers partenaires. Elle est communiquée chaque semaine via le site internet et/ou par email.

Article 4 - Prix et modalités de paiement

Description	Montant
Abonnement Abonnement Annuel - Petit panier (2-4 kg)	888.00 €
Total à régler	888.00 €

Modalités de paiement acceptées :

- Chèque à l'ordre de "Aux P'tits Pois"
- Virement bancaire (IBAN communiqué séparément)
- Espèces

Le paiement peut être effectué :

- En une seule fois à la signature du contrat
- En plusieurs fois (jusqu'à 3 chèques) à convenir avec l'AMAP

Article 5 - Distribution et retrait

Les paniers sont à retirer chaque semaine au point de distribution suivant :



Salle des Fêtes

12 Place du Marché, 75001 Paris

Mercredi 18h15 - 19h15

- Retirer son panier aux jours et heures indiqués
- Prévenir l'AMAP en cas d'absence prolongée
- Respecter les consignes de distribution
- Participer aux permanences de distribution selon le planning établi

En cas d'impossibilité de retrait, l'adhérent peut :

- Faire récupérer son panier par un tiers (en prévenant l'AMAP)
- Faire don de son panier (redistribution solidaire)

Attention : Les paniers non retirés dans les délais ne pourront être ni remboursés, ni reportés sur la semaine suivante.

Article 6 - Partage des risques et aléas

L'adhérent comprend et accepte le principe de partage des risques inhérent au fonctionnement d'une AMAP. En cas d'aléas climatiques, de maladies des cultures ou de tout autre événement impactant la production :

- La composition et le poids des paniers peuvent varier
- Certains légumes peuvent être remplacés par d'autres
- En cas de perte importante, les paniers peuvent être allégés temporairement

Ces variations ne donnent pas lieu à remboursement, l'engagement financier de l'adhérent ayant pour objectif de soutenir les producteurs dans toutes les situations.

Article 7 - Suspension et absences

L'adhérent bénéficie de **4 semaines de suspension** au cours de l'année, à utiliser librement (vacances, absences...).

Ces suspensions doivent être signalées au moins **7 jours à l'avance** via le site internet ou par email.

Article 8 - Résiliation

Aux P'tits Pois - AMAP Solidaire | Association Loi 1901 | Email: auxptitspois@gmail.com |

Page 0

Le présent contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- **Par l'adhérent** : en cas de force majeure (déménagement, problème de santé grave...) avec justificatif. Un remboursement prorata temporis pourra être envisagé au cas par cas.
- **Par l'AMAP** : en cas de manquement grave de l'adhérent à ses obligations (non-paiement, comportement inapproprié...)
- **Par accord mutuel** : dans des circonstances exceptionnelles

Toute demande de résiliation doit être adressée par écrit (email ou courrier) avec un préavis d'un mois.

Article 9 - Permanences et vie de l'AMAP

L'AMAP fonctionne grâce à l'implication de ses adhérents. Chaque adhérent s'engage à :

- Assurer 2 à 3 permanences de distribution par an (environ 1h30 par permanence)
- Participer si possible aux événements de l'AMAP (assemblée générale, fêtes, visites de fermes...)
- Respecter l'esprit de solidarité et d'entraide de l'association

Article 10 - Charte des AMAP

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de la Charte des AMAP et s'engage à en respecter les principes :

- Respect de l'environnement et de la biodiversité
- Solidarité avec les producteurs locaux
- Transparence et convivialité
- Agriculture paysanne et biologique

Article 11 - Protection des données

Conformément au RGPD, les données personnelles de l'adhérent sont utilisées uniquement pour la gestion de l'abonnement et ne sont jamais transmises à des tiers.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant : auxptitspois@gmail.com



Fait en deux exemplaires originaux

À _____, le 14/12/2025

L'adhérent

Ludovic BATAILLE

Signature précédée de "Lu et approuvé"

L'AMAP "Aux P'tits Pois"

Représentée par :

Signature et cachet de l'association